



FORMATION

MÉCÉNAT : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE COLLECTE DE FONDS

Comment faire pour aller à la rencontre des entreprises mécènes et leur proposer de soutenir vos projets.

> OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable de :

- Evaluer l'éligibilité de son projet au mécénat
- Construire des contreparties partenariales
- Identifier des contacts d'entreprises
- Savoir prendre contact et mener un entretien en face à face avec une entreprise

> COMPÉTENCES VISÉES

- Je connais les principes et fonctionnement du mécénat et du sponsoring
- Je sais construire une offre de partenariat adaptée
- Je sais prendre contact, présenter et argumenter mon offre

> PROGRAMME

JOUR 1 : principes, fonctionnement et tendances

- Contrôle de connaissance rapide : fonctionnement du mécénat / différence avec le sponsoring
- Ne pas confondre mécénat et sponsoring
- Evaluer son éligibilité au mécénat
- Les formes du mécénat : lesquelles privilégier.
- Panorama du mécénat en France : qui sont les mécènes, quels sont les types de projets soutenus, les facteurs clés de succès.

JOUR 2 : mettre en œuvre

- Construire une grille de contreparties adaptée :
 - ✓ Offres événementielles
 - ✓ Offres institutionnelles
 - ✓ Offres relationnellesComment fixer sa grille de prix ?
- Identifier les entreprises : panorama des moyens à disposition / avantages et inconvénients.

CODE DE LA FORMATION

COM26-02-LY

LIEU

11 rue Auguste Lacroix
69 003 LYON

PUBLIC

Tout public en charge du partenariat privé pour sa structure

PRÉREQUIS

- Venir pour une association, un fonds de dotation ou une fondation (SCOP et SCESS non éligibles au mécénat).
- Bien connaître l'activité de sa structure

DATES & DURÉE

Les 8 et 22 septembre 2026.
Soit 14h (2 jours)

INTERVENANT

Christophe NICOTA, codirecteur de la CRESS AuRA en charge du développement

TARIFS PAR PERSONNE

Adhérents CRESS : 400 €*
Non-adhérents : 450 €*

**Tarifs nets de taxes : la CRESS AuRA est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue (art. 261.4.4a du CGI).*

Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont à la charge du participant.

Pour une formation en INTRA dans votre structure, merci de nous contacter.

- Prendre contact autrement que par une prospection classique
- Mener un premier entretien pour donner envie de devenir partenaire.

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire de pré-positionnement. Ce questionnaire permettra de personnaliser la formation.
- Nombreux exemples multisectoriels
- Pédagogie inversée
- Travaux de groupe

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis : étude de cas d'une association,
 - Est-elle éligible au mécénat
 - Quelle stratégie et argumentaire proposez-vous.
- Evaluation sur une échelle de A à D, les compétences sont considérées comme acquises avec A ou B.

> SUIVI APRÈS FORMATION

- Questionnaire de satisfaction



Pour toute personne en situation de handicap, nécessitant une adaptation physique ou pédagogique, merci de contacter notre équipe afin de mettre en place un accompagnement spécifique.

Notre organisme est certifié QUALIOPI, ce qui ouvre droit à une prise en charge des formations, sous conditions d'éligibilité.

Numéro déclaration d'activité :
84630489263

CONTACT ADMINISTRATIF

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
Tél : 04 78 09 11 97
formation@cress-aura.org

INSCRIPTION EN LIGNE
CLIQUEZ ICI



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).



Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :
28 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand

Site de Lyon • siège administratif :
11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org - www.cress-aura.org

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

